

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 10 avril 2024, a adopté les ordonnances suivantes en vertu de l'article 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024) (RCG 23-028) :

Ordonnance adoptée dans le cadre du café scientifique du CIAPE à la Biosphère le samedi 20 avril 2024 – prêt de la salle 7 de la Biosphère (1)

Ordonnance adoptée dans le cadre du Festival Eurêka! – Accès gratuit à la Biosphère et prêt de locaux (2)

La période visée par la gratuité s'étend du 24 au 26 mai 2024.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 16 avril 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat